

**REPUBLIQUE GABONAISE**



**MINISTERE DES EAUX ET FORETS**



**STRATEGIE NATIONALE ET PLAN D' ACTIONS DE GESTION DES  
CONFLITS HOMMES-FAUNE AU GABON**

*Septembre 2010*

## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier la FAO, qui a financé l'élaboration de cette stratégie et de son plan d'actions, ainsi que le Ministère des Eaux et forêts, qui en a assuré la coordination et l'appui logistique. Nos remerciements s'adressent également à tous les membres du groupe de travail multi-acteurs (MAEPDR, Ministère de l'Intérieur, RAPAC, WWF, WSC, ANPN, SZL, ASF, FENSED, REPAR, Associations villageoises) et autres experts en conservation, pour leurs diverses contributions. Le présent document a été élaboré par Madame Andréana Paola MEKUI BIYOGO, Consultant National.



Quelques officiels à l'ouverture de l'atelier de validation

## Sommaire

REMERCIEMENTS .....	2
1. INTRODUCTION.....	4
1.1. Contexte, problématique et justification.....	4
1.2. Définition.....	5
2. Etat des lieux des conflits hommes-faune au Gabon.....	5
2.1. Conflits Hommes-Faune.....	5
2.2. Causes des conflits Hommes-Faune.....	7
2.3. Conséquences pour l’homme et la conservation de la faune.....	8
2.4. Mesures de conservation et cadre légal pour la gestion des conflits .....	8
3. Plan stratégique .....	9
3.1. Vision et axes stratégiques .....	9
3.2. Modalité de mise en œuvre.....	13
4. Plan d’actions .....	15
4.1. Objectifs opérationnels.....	15
4.2. Actions.....	20
4.3. Budget estimatif .....	27
4.4. Suivi et évaluation.....	28
CONCLUSION .....	28

## 1. INTRODUCTION

### *1.1. Contexte, problématique et justification*

Les conflits Hommes-Faune (CHF) sont récurrents en zone rurale au Gabon. Cependant, leur impact est jugé plus important ces dernières années. Les dégâts causés par les grands herbivores (éléphant et buffle) et les primates (chimpanzés, gorilles) aux cultures vont jusqu'à compromettre les moyens d'existence des familles entières qui vivent déjà dans une situation alimentaire précaire. Au regard des impacts socioéconomiques négatifs supportés par les communautés locales, le Gouvernement cherche des solutions appropriées pour concilier les objectifs de gestion durable de la faune et ceux d'amélioration des conditions de vie des populations. C'est dans cette perspective qu'un décret interdisant l'abattage et la commercialisation de cinq espèces végétales à usages multiples a été pris le 4 février 2009. Il est certain que cette mesure peut contribuer à limiter les dégâts aux cultures ; cependant, prise isolément, elle n'est pas suffisante pour résoudre le problème à long terme. C'est pourquoi le Ministre en charge des forêts a sollicité l'assistance de la FAO avec l'objectif de promouvoir une approche holistique et intégrée de gestion des conflits hommes-faune.

Le Gabon est un pays forestier riche en biodiversité. La forêt couvre plus de 80% de sa superficie. Le reste du territoire est essentiellement couvert les savanes, notamment dans les plateaux du Sud-est et dans la Ngounié et la Nyanga dans le Sud-ouest. Sa flore et sa faune sont exceptionnellement riches. Le Gabon est un sanctuaire pour quelques mammifères forestiers, en l'occurrence le gorille, le chimpanzé et l'éléphant, menacés dans d'autres pays africains. A la fin des années 80, les populations de ces trois espèces ont été évaluées à 35 000 gorilles, 64 000 chimpanzés et 74 000 éléphants, soit respectivement 30 %, 35% et 11 % de la population mondiale de ces animaux. Le Gabon apparaît ainsi comme un véritable refuge de ces espèces menacées ailleurs par le braconnage. Treize parcs nationaux, représentant la quasi-totalité des écosystèmes du pays, ont été créés en 2002 avec l'objectif de conserver la faune et son habitat.

En dépit de la faible densité de la population en milieu rural, les écosystèmes forestiers sont perturbés par endroit. La dégradation des forêts et la déforestation causées respectivement par l'exploitation forestière et l'agriculture ont des incidences négatives sur la faune et son habitat : fragmentation et perte croissante de l'habitat, diminution des ressources alimentaires naturelles, etc. Cette situation pousse les herbivores à se nourrir dans les cultures et les carnivores à changer leur régime et à s'attaquer au bétail. Les destructions des récoltes et la

prédation des animaux domestiques par la faune sauvage affectent les capacités des populations rurales à se nourrir et à se procurer des revenus monétaires. La faune sauvage est ainsi perçue comme source de menace pour la sécurité alimentaire et bien-être des populations rurales. Une attitude négative à l'égard des Parcs nationaux et de la faune se développe par conséquent. Celle-ci peut exacerber les conflits hommes-faune et saper les efforts de conservation réalisés jusque-là par le gouvernement. Il est donc urgent de développer une stratégie et un plan d'action de gestion des conflits Hommes-Faune au Gabon.

### ***1.2. Définition***

Selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN 2003), « il y a conflit entre l'Homme et la faune sauvage lorsque les besoins des espèces sauvages entrent en compétition avec ceux des populations humaines, générant des coûts pour les deux parties ».

## **2. Etat des lieux des conflits hommes-faune au Gabon**

Cette section présente un résumé du rapport de l'état des lieux qui a été réalisé par le consultant national. Le document détaillé, validé par tous les partenaires au cours d'un atelier de restitution, est disponible à la Direction de la Faune et de la Chasse (DFC) du Ministère des Eaux et Forêts.

### **2.1. Conflits Hommes-Faune**

#### **2.1.1. Typologie et espèces à problèmes**

Il existe quatre (4) types des Conflits Hommes-Faune (CHF) au Gabon, à savoir : (1) morts d'hommes et blessures, (2) destruction des cultures et prédation des animaux domestiques, (3) transmission des maladies au bétail et/ou à l'homme et (4) autres.

Les cas de décès et des dommages corporels, même s'ils sont moins nombreux que ceux des dégâts causés aux cultures, sont considérés comme la plus sévère manifestation des CHF et la plus intolérable. Les morts d'hommes et blessures surviennent accidentellement et sont moins fréquentes que les autres types de CHF. Au Gabon, on attribue le plus souvent la responsabilité des morts et/ou blessures d'hommes à quatre (4) espèces animales, à savoir : l'Éléphant *Loxodonta africana cyclotis*, le Buffle *Syncerus caffer nanus*, le Crocodile du Nil *Crocodylus niloticus* et l'Hippopotame *Hippopotamus amphibius*.

La destruction des cultures est la première source de conflits hommes-faune jamais signalée au Gabon. Ainsi, elle fait référence aux dégâts causés par la faune sur les cultures aussi bien vivrières que de rente, et dans certains cas les maraîchères. Quatre formes de déprédations des cultures sont identifiées. Il s'agit de la consommation, du déracinement, du piétinement et de l'arrachage. Les animaux réputés être la source de déprédation des cultures sont par ordre d'importance les Éléphants, les rongeurs (les aulacodes *Thryonomys swinderianus*, les athérures *Atherurus africanus*), les grands singes (gorilles *Gorilla gorilla gorilla* et chimpanzés *Pan troglodytes*, les mandrills *Mandrillus sphinx*), les ongulés (sitatunga *Tragelaphus spekei*, potamochère *Potamochoerus porcus*, hippopotame, etc.), les oiseaux (francolin *Francolinus squamatus*, tisserin *Ploceus cucullatus* et autres (serpent noirs, lézard). Toutefois, il s'avère que les CHF les plus marquants, les plus répétés et les plus documentés sont des conflits Hommes-Eléphants (CHE) ; ce qui ne signifie pas pour autant que des conflits avec d'autres espèces sont moindres. De ce fait, les Éléphants constituent la principale source de conflits homme-faune, à cause de l'intensité des dégâts occasionnés par ces derniers et du nombre de plaintes formulées (verbales et/ou écrites) à cet égard par les populations locales.

La transmission des maladies aux animaux domestiques et/ou à l'homme par la faune sauvage représente un type de CHF non négligeable. En effet, la présence des maladies les plus fréquentes ou les plus graves médicalement chez l'homme transmises par la faune a été confirmée au Gabon (tableau 1).

Tableau 1 : Zoonoses présentes au Gabon.

ZOONOSE	FREQUENCE	GRAVITE	PRESENCE AU GABON
Brucellose	++	+++	Oui
Charbon	++	++	Oui
Fièvre jaune	+	++++	Vaccination
Psittacose	+	+++	Oui
Rage	+	++++	(Oui)
Salmonelloses	+++	++	Oui
Tuberculose	+	+++	Oui

Source : Dr Ibrahim Wora Salami (2009)

D'autres dégâts occasionnés lors du passage des éléphants constituent une autre forme de CHF et concernent des clôtures, des campements ou des maisons abîmés ou entièrement détruits, ainsi que la destruction des provisions.

### 2.1.2. Aires à forte densité des conflits

Les points à haute intensité de conflits identifiés se retrouvent à l'intérieur et à la périphérie des aires protégées (régions de Pongara, de Gamba, de Mandji, des Monts de Cristal, de Minkébé, des plateaux batéké, de la Lopé, de l'Ivindo, etc.) et dans les concessions forestières sous aménagement durable (CFAD) où des efforts de conservation sont effectifs. La faible disponibilité des rapports sur les CHF fait que les sites ne soient pas exhaustifs.

### 2.2. Causes des conflits Hommes-Faune

Plusieurs facteurs contribuent à la naissance des CHF. Nous les classons en trois catégories selon qu'ils sont liés à l'homme, à l'habitat ou à l'animal responsable du conflit (tableau 2).

Tableau 2 : Les facteurs qui sont à l'origine des CHF au Gabon.

Facteurs humains	Facteurs liés à l'habitat	Facteurs liés à l'animal responsable du conflit
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'expansion démographique et ses corollaires</li> <li>• L'absence de plan d'occupation de l'espace</li> <li>• La non-appropriation de la ressource faunique par les populations locales</li> <li>• La concurrence née entre l'homme et les animaux sur les sources alimentaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'exploitation minière, pétrolière et forestière</li> <li>• L'expansion agricole</li> <li>• L'agriculture industrielle</li> <li>• L'intensification de la cueillette des PFNL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'état sanitaire et/ou physiologique</li> <li>• Les préférences alimentaires</li> <li>• Les migrations</li> <li>• La crainte de l'homme</li> <li>• Le comportement prédateur</li> </ul>

## **2.3. Conséquences pour l'homme et la conservation de la faune**

### **2.3.1. Conséquences pour l'homme :**

La sécurité alimentaire des populations est compromise par le fait que les semences et les récoltes se pratiquent de façon saisonnière. Il en va de même pour sa survie. Les conséquences sont notamment :

- Mise en danger de leur propre vie ;
- Pénurie des denrées alimentaires ;
- Baisse des revenus dans les ménages ;
- Troubles physiques et/ou Fatigue ;
- Privation de l'école aux jeunes enfants parfois.

### **2.3.2. Conséquences pour la conservation de la faune et la gestion des parcs nationaux**

Les conflits répétés et mal gérés occasionnent la destruction massive des espèces de faune sauvage impliquées. A court terme, il y a pertes des animaux qui ne sont généralement pas les auteurs des dégâts constatés. A moyen terme, la survie de l'espèce concernée est menacée par l'abattage répété des individus. A long terme, on pourrait assister à une disparition ou réduction des populations animales, un confinement de nombreuses espèces dans des zones protégées et/ou une perturbation grave de l'écologie des espèces végétales, vu que plus de 70% des espèces de plantes dans les forêts du Gabon dépendent des animaux pour la dispersion de leurs graines (White 1998).

## **2.4. Mesures de conservation et cadre légal pour la gestion des conflits**

### **2.4.1. Mesures de conservation**

- Gestion du facteur Humain : elle consiste en l'information, la sensibilisation et la formation des populations aux techniques de prévention des conflits.
- Gestion des productions :
  - Groupement des champs ;
  - Élimination de certaines cultures ;
  - Construction de campements permanents ;



- Clôtures banales et/ou électriques fixes ou mobiles ;
  - Combinaison sons et clôtures électriques ;
  - Construction des étangs profonds autour des champs ;
  - Garde par des vigiles ;
  - Recrutement d'expert en éléphant.
- Gestion des animaux responsables des problèmes :
- Mesure non létale : utilise des techniques de dissuasion des animaux en agissant sur leurs sens (l'ouïe, l'odorat, le toucher ou la vue) ;
  - Mesure létale : abattage des animaux incriminés.
- Gestion de l'environnement :

Des efforts sont consentis par l'Etat gabonais pour atténuer les CHF, à travers l'Administration en charge des forêts. En effet, dans l'optique de : « *poursuivre la conservation de la biodiversité et prévenir les conflits homme/animaux, aux fins de sauvegarder les espaces occupés par les humains* », l'Etat a pris un décret numéro 0137/PR/MEFEPA du 4 février 2009 portant mise en réserve de cinq (5) espèces végétales à usages multiples de la forêt gabonaise. Ces espèces, classées non exploitables et non commercialisables pour une durée de vingt-cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, sont les suivantes : l'Afo (*Poga oleosa*), l'Andok (*Irvingia gabonensis*), le Douka (*Tieghemela africana*), le Moabi (*Baillonelle toxisperma*) et l'ozigo (*Dacriodes butnerii*).

#### 2.4.2. Cadre légal

Le code forestier en république gabonaise (loi 016/01) prévoit dans ses articles 196 et 201 des battues administratives après enquête sur le terrain et la possibilité de recourir aux lieutenants de chasse pour les exécuter. La deuxième mesure est la mise en réserve de cinq (5) espèces végétales à usages multiples de la forêt gabonaise, conformément au décret 0137/PR/MEFEPA du 04 février 2009.

### **3. Plan stratégique**

#### **3.1. Vision et axes stratégiques**

La vision de la stratégie est la suivante : « A l'horizon 2016, les conflits hommes-faune sont atténués en vue de concilier la conservation de la faune et la sécurité alimentaire, et lutter contre la pauvreté au Gabon ». Elle repose sur les huit (8) axes stratégiques définis ci-après.

### 3.1.1. Gérer de façon efficiente les animaux responsables des conflits

Cet axe stratégique fait référence aux méthodes à appliquer ou à mettre en place pour empêcher les animaux de rentrer en conflit avec les hommes. Pour ce faire, il est important de connaître la densité des animaux responsables de conflits, leur répartition et leur mode d'utilisation de l'espace (exemple : localisation des couloirs de migration), en réalisant des inventaires. Or, plusieurs inventaires ont été faits par le passé. C'est le cas du programme MIKE pour le suivi des éléphants dans 2 sites au Gabon (Lopé et Minkébé), et des ONGs (WWF et WCS) pour la mise en place des parcs nationaux. La mise à jour de ces inventaires s'avère primordiale pour maîtriser la densité de ces animaux. Il nous faut voir comment organiser cette mise à jour et qui en sont les responsables. Ces inventaires devraient s'étendre à tous les autres sites où les conflits sont signalés, permettant ainsi une bonne connaissance de la ressource faunique concernée.

De même, cet axe traite des mesures de contrôle létales et non létales. Les mesures non létales renvoient aux moyens de dissuasion (acoustique, visuelle, olfactive, gustative ou tactile), à la translocation ou à la contraception. Nous devons dire de quelle manière peut-on mettre en place ces mesures non létales et qui en sont les responsables. Par contre, le contrôle légal (ou abattage des animaux) est utilisé dans le cas extrême, c'est-à-dire lorsqu'on a déjà testé toutes les autres méthodes ou en cas de surpopulation ; c'est le dernier recours. Dans ce cas, il faut trouver la meilleure façon de le pratiquer et qui en est responsable (les gestionnaires de faune, ou les populations locales ou les chasseurs sportifs).

Par ailleurs, cet axe stratégique vise à optimiser la protection des animaux en dehors des zones de cultures, c'est-à-dire dans les concessions privées (forestières, minières, pétrolière) et les aires protégées. De ce fait, il favorise la lutte contre le braconnage à la périphérie des aires protégées et des concessions privées.

### 3.1.2. Promouvoir les pratiques adaptées de protection des cultures contre les animaux à problème

La protection des productions agricoles contre les déprédations par la faune sauvage, à travers notamment la surveillance et l'utilisation des clôtures, constitue l'un des objectifs de cet axe stratégique. Pour mieux protéger les champs, il est important d'en assurer la surveillance. La seule présence humaine autour des plantations permet déjà de dissuader les animaux

responsables des conflits à commettre leur forfait. Cela renvoie au système de gardiennage, à travers la construction des campements et/ou des miradors autour des plantations. Néanmoins, la surveillance seule ne suffit pas ; d'où l'intérêt de recourir aux clôtures. Il existe plusieurs types de clôtures ; partant des barrières traditionnelles aux clôtures électriques. Il s'agira d'en ressortir les mieux adaptées pour protéger les cultures dans des sites bien spécifiques.

Ainsi, la réussite quant à l'expérimentation de nouvelles techniques de protection des cultures et leur adoption par les producteurs dépendra de la manière dont ces derniers seront organisés et équipés. Pour ce faire, l'élaboration des outils d'apprentissage s'avère aussi importante pour relever ce défi.

### 3.1.3. Renforcer les capacités techniques des parties prenantes dans la gestion des CHF

L'information, la sensibilisation et la formation des différents acteurs impliqués dans la problématique des CHF résumant la mission assignée à cet axe stratégique. Le renforcement des capacités se fera donc à des niveaux différents. D'abord au niveau institutionnel, le manque de capacités à gérer les problèmes de CHF fait qu'il devient primordial de créer des unités spécialisées dans ce domaine, à raison d'une par province, à cause de l'étendue du fléau. Pour ce faire, non seulement les effectifs doivent être augmentés, mais aussi des formations spécialisées sur les mesures d'atténuation des CHF sont nécessaires pour ces agents. De plus, ces derniers doivent disposer des équipements nécessaires pour assurer des interventions efficaces et accompagner les populations sur le terrain.

Ensuite, à l'échelle des communautés locales, le renforcement des capacités sera assuré par ces unités spécialisées notamment sur les techniques innovantes de protection des cultures, la création des organisations paysannes, la mobilisation des fonds, etc.

Enfin, le renforcement des capacités en gestion des CHF chez les opérateurs privés (forestiers, miniers, pétroliers, etc.) est tout aussi important ; la mise en œuvre de cette stratégie ne saurait se faire sans leur implication.

#### 3.1.4. Diminuer la compétition entre l'homme et la faune sauvage pour les ressources naturelles

Cet axe revoie à la gestion de l'habitat des animaux responsables des conflits. La compétition peut diminuer en utilisant des stratégies de diversion : utilisation des sources alternatives de nourriture ou d'eau pour la faune sauvage. Par exemple, la prévention du braconnage et de la chasse commerciale permettrait de maintenir la densité de proies naturelles pour les carnivores sauvages au profit du bétail. De même, la mise en place des plantations spéciales d'espèces végétales prisées par la faune sauvage et l'amélioration des habitats des aires protégées et de leurs zones tampons permettraient de les y retenir plus longtemps et donc de diminuer les incursions dans les cultures.

#### 3.1.5. Gérer efficacement les espaces agraires pour atténuer la déprédation des cultures et du bétail et favoriser l'intensification de la production agricole et piscicole

Cet axe stratégique fait référence à la sédentarisation des populations, au changement des pratiques culturelles, à l'aménagement du milieu, à l'élevage et à la santé publique (humaine et vétérinaire). En effet, l'agriculture itinérante sur brûlis jusque là pratiquée par les populations rurales occasionne continuellement de nouveaux défrichements dans des zones plus ou moins éloignées des villages et donc plus proches des habitats naturels de la faune sauvage. De même, l'absence de définition des zones agricoles agro-pastorales et le caractère éparé et individuel des champs ne favorise nullement l'atténuation accentuent les conflits avec la faune ; d'où l'intérêt de regrouper et d'intensifier la production agricole. Etant donné la présence effective de zoonoses dans le pays, une autre vocation de cet axe stratégique est de limiter la transmission des maladies entre le bétail, la faune sauvage et les hommes.

#### 3.1.6. Intégrer la conservation de la faune dans la dynamique sociale et économique des communautés locales

Le développement de l'écotourisme, de l'artisanat et autres microprojets autour de la conservation constituent la mission poursuivie par cet axe stratégique. En effet, tant que les communautés locales ne perçoivent pas l'intérêt de la conservation de la faune, c'est-à-dire n'en tire pas profit, il sera difficile de leur faire admettre qu'il ne faut pas abattre les animaux, mais plutôt protéger leur production afin d'éviter la déprédation. C'est pourquoi il

est judicieux de développer des alternatives de sources de revenus alternatives autour de la conservation. Dès lors, l'accompagnement des populations locales en vue d'assurer une gestion communautaire de la faune sauvage dans les terroirs villageois s'avère primordial. Le succès de cette stratégie d'atténuation des conflits dépend largement du niveau économique des communautés locales.

### 3.1.7. Elaborer les plans d'affectation des terres pour prévenir les conflits

Il s'agit ici d'élaborer des cartes d'occupation des sols et de distribution des espèces animales dans les zones de conflits, et de mettre en œuvre les plans directeurs d'utilisation des terres. Pour atténuer les CHF, il est important qu'une bonne planification de l'affectation des terres soit préalablement effectuée, que des plans directeurs d'utilisation des terres soient mis en place et que leur exécution effective. Dès lors, des espaces spécifiques seront alloués à la faune sauvage et aux producteurs ; favorisant ainsi le respect des besoins des uns et des autres tout en limitant les perturbations des activités humaines.

### 3.1.8. Renforcer le cadre législatif, réglementaire et institutionnel sur les CHF

Au regard de la quasi absence de législation en matière de gestion des CHF, le but recherché par cet axe stratégique est d'élaborer des textes juridiques pour le règlement des CHF et/ou d'adapter ceux qui existent déjà. Des textes qui réglementent des mesures appropriées à chaque espèce animale à problèmes doivent être pris et adoptés. De ce fait, il faut envisager : (1) la constitution d'une liste de ces espèces, (2) les mesures applicables à chacune d'entre-elles et (3) un cadre de réflexion sur les mécanismes de compensation. Le cadre juridique ainsi élaboré doit permettre de définir les critères de classement d'une zone donnée en « site de haute intensité des CHF » (définition des seuils de dégâts, etc.) et d'envisager les mesures d'atténuation qui conviennent dans chaque cas.

## 3.2. Modalité de mise en œuvre

Pour mettre en œuvre cette stratégie, tous les acteurs concernés par la problématique des conflits hommes-faune doivent être impliqués. Il s'agit notamment des acteurs identifiés au cours de l'atelier de lancement du processus : « Appui à l'élaboration de la stratégie nationale et du plan d'action de gestion des conflits hommes-faune au Gabon ».

Ces acteurs peuvent se regrouper en 4 catégories :

1. Institutions publiques représentées par :
  - les ministères en charge des Eaux et Forêts, de l'Environnement et du Développement durable, de l'Agriculture, de l'Intérieur, de l'Aménagement du territoire, Santé, Recherche scientifique ;
  - et les organismes partenaires : FAO, COMIFAC, CEFDHAC, REPAR, RAPAC, ANPN, UICN.
2. ONGs (WCS, WWF, ASF, Société zoologique de Londres, FENSED, BrainForest)
3. Organisations paysannes (...).
4. Les opérateurs privés (les entreprises forestières, minières, pétrolières, agricoles, etc.)

Toutefois, les responsabilités sont réparties non pas selon ces quatre catégories, mais plutôt en fonction de la nature des axes stratégiques : sectoriel ou transversal.

Ainsi, les axes sectoriels concernent des domaines d'activités bien spécifiques et peuvent être exécutés de manière indépendante par les institutions spécialisées. Il s'agit des trois axes (1, 2 et 5) de la stratégie ci-après :

- Gérer de façon efficiente les animaux responsables des conflits [axe sectoriel : direction de la faune, ANPN, CENAREST, ONGs]
- Promouvoir les pratiques adaptées de protection des cultures contre les animaux à problème [axe sectoriel : Agriculture/CENAREST]
- Gérer efficacement les espaces agraires pour atténuer la déprédation des cultures et du bétail et favoriser l'intensification de la production agricole et piscicole [axe sectoriel : Agriculture/ Santé]

A contrario, les axes transversaux quant à eux regroupent des domaines d'activités qui ne peuvent être mis en œuvre de façon indépendante les uns par rapport aux autres, mais nécessitent une concertation de tous les acteurs impliqués. De ce fait, ces axes transversaux concernent des activités dont l'exécution contribue à la mise en œuvre des autres axes de la stratégie. Il s'agit des cinq axes stratégiques (3, 4, 6, 7 et 8) suivants :

- Renforcer les capacités techniques des parties prenantes dans la gestion des CHF

- Diminuer la compétition entre l’homme et la faune sauvage pour les ressources naturelles
- Intégrer la conservation de la faune dans la dynamique sociale et économique des communautés locales
- Elaborer les plans d’affectation des terres pour prévenir les conflits
- Renforcer le cadre législatif, réglementaire et institutionnel sur les CHF

En tenant compte du caractère transversal de certains axes, il est judicieux de mettre en place un comité de coordination qui implique les acteurs du niveau institutionnel. Ce comité sera mis en place par un texte qui en définira les missions qui seront entre-autre d’identifier les sites devant abriter les projets pilotes. L’Administration (Eaux et Forêts et Agriculture,...) est chargée de la rédaction des textes réglementaires indispensables à la mise en œuvre de la présente stratégie.

La priorité de mise en œuvre va se concentrer dans les zones à fort taux de conflits. Des projets pilotes seront mis en place dans les sites identifiés lors de l’état des lieux, ensuite des nouveaux sites seront identifiés en tenant compte des rapports des Administrations locales concernées. La majorité des activités sera mise en œuvre dans le cadre des projets.

#### **4. Plan d’actions**

##### **4.1. Objectifs opérationnels**

#### **Axe 1 : Gérer de façon efficiente les animaux responsables des conflits**

##### *Objectif 1- Améliorer la connaissance des animaux responsables des conflits*

Il est important de connaître le comportement, la densité et la répartition spatiale des animaux à problèmes. Sans cela, il sera très difficile de pouvoir gérer les problèmes de conflits dont ils sont à l’origine. La maîtrise de chacune de ces paramètres contribuera à l’atténuation des CHF, à travers les outils d’aide à la décision qui seront mis en place. De même, cette connaissance des animaux responsables de conflits doit être partagée avec les populations victimes qui dès lors seraient à même de reconsidérer leur manière d’agir lorsqu’ils font face à ceux-ci.

### *Objectif 2- Contrôler les effectifs des espèces à problème*

Pour être en phase avec l'axe stratégique, gérer les animaux responsables de conflits suppose que leurs effectifs soient contrôlés d'une manière ou d'une autre. En effet, l'Etat doit se doter des moyens nécessaires pour s'assurer que l'origine des conflits n'est pas liée au problème d'effectifs ; il doit également mettre en place des mesures de contrôle appropriées (non létales et létale) en cas de surnombre.

### *Objectif 3- Protéger adéquatement les animaux hors zones agricoles*

Une bonne protection de la faune en dehors des zones agricoles peut contribuer à l'atténuation des conflits avec les populations victimes des déprédations des cultures. En effet, l'une des raisons qui peut favoriser le mouvement des animaux vers les zones agricoles est que ceux-ci ne se sentent pas en sécurité dans leur habitat naturel.

## **Axe 2 : Promouvoir les pratiques adaptées de protection des cultures contre les animaux à problème**

### *Objectif 1- Identifier les pratiques adaptées de protection des cultures.*

Il existe d'une part des méthodes traditionnelles de protection des cultures jadis utilisées par les populations locales, et d'autre part, celles qui sont innovantes, utilisées ailleurs. Il s'agira donc de retenir celles qui ont donné des résultats satisfaisants qu'on pourra diffuser par la suite.

### *Objectif 2- Tester des techniques innovantes de protection des cultures.*

Les méthodes traditionnelles jusqu'alors utilisées pour protéger les cultures ayant montré leurs limites, il est donc question de tester des méthodes innovantes, de les adapter au contexte local si possible.

### *Objectif 3- Promouvoir les pratiques adaptées permettant une protection efficiente des cultures.*

Une fois que les techniques innovantes ont été identifiées, testées, puis adoptées, l'élaboration d'un guide des méthodes de protection des cultures s'avère nécessaire. Par la suite, il s'agira de vulgariser les nouvelles techniques adoptées, d'organiser et d'équiper les populations locales dans la maîtrise des CHF.



### **Axe 3 : Renforcer les capacités techniques des parties prenantes dans la gestion des CHF**

#### *Objectif 1-Informer Sensibiliser Communiquer (ISC) sur la problématique des CHF*

La réussite de la stratégie passe nécessairement par des campagnes d'ISC auprès des acteurs sur tous les aspects liés à la problématique des CHF.

#### *Objectif 2-Former les acteurs à la gestion des CHF*

Il est important que tous les acteurs soient formés sur la gestion des CHF et que les expériences soient partagées pour une optimisation des efforts.

#### *Objectif 3-Appuyer l'organisation des populations locales*

Assister les populations rurales dans la mise en place des organisations sociales et les équiper en outils de gestion des CHF contribuerait à renforcer leur capacité de gestion des conflits.

### **Axe 4 : Diminuer la compétition entre l'homme et la faune sauvage pour les ressources naturelles**

#### *Objectif 1- Identifier les espèces végétales et espaces indispensables aux animaux*

Répertorier les espèces végétales sources d'alimentation de la faune sauvage aidera dans la planification des politiques forestières en matière de conservation. De même, la maîtrise des couloirs de migration permettra une meilleure affectation des espaces destinés aux cultures.

#### *Objectif 2- Promouvoir les sources alternatives aux cultures détruites par la faune*

Les alternatives telles que l'exploitation rationnelle des PFNL, la foresterie communautaire à faible impact, l'agroforesterie ou les plantations des espèces végétales prisées par les animaux peuvent contribuer à la diminution de la compétition entre l'homme et la faune pour les ressources naturelles

### **Axe 5 : Gérer efficacement les espaces agraires pour atténuer la déprédation des cultures et du bétail et favoriser l'intensification de la production agricole et piscicole**

### *Objectif 1- Créer et aménager des périmètres agricoles*

Il s'agit ici de localiser, délimiter et aménager des périmètres agricoles ; puis d'y installer les producteurs pour une meilleure gestion des CHF.

### *Objectif 2- Intensifier la production agricole*

La pratique de nouvelles techniques agricoles, ainsi que l'utilisation des semences améliorées favorisent l'intensification de la production et contribuent à la gestion efficace des espaces agro-pastoraux.

### *Objectif 3- Limiter la transmission de maladies entre le bétail, la faune sauvage et les hommes*

Il est important de limiter les contacts avec les espèces réservoirs de maladies, par l'entremise des pratiques d'élevage adaptées. De même, des campagnes préventives de santé publique humaine et vétérinaire, ainsi qu'un système d'épidémiosurveillance contribueront à limiter la transmission de maladie entre le bétail, la faune sauvage et les hommes ; par ricochet, à atténuer les CHF.

## **Axe 6 : Intégrer la conservation de la faune dans la dynamique sociale et économique des communautés locales**

### *Objectif 1- Développer le tourisme communautaire*

La mise en œuvre de la stratégie ne saurait se faire sans le développement des activités socio-économiques. La valorisation de la faune sauvage par les activités éco-touristique peut contribuer au développement économique des communautés locales.

### *Objectif 2- Créer des emplois liés à la conservation*

La conservation de la faune doit aller de paire avec le développement socio-économique des populations riveraines. En effet, la création d'emplois liés à la conservation pourra redynamiser l'intérêt des communautés à protéger la faune sauvage.

### *Objectif 3- Promouvoir la gestion communautaire de la faune*

Les communautés locales doivent se sentir responsables de la faune sauvage présente dans leur terroir, afin de pouvoir en assurer la protection. Dès lors, il devient nécessaire de définir

des modalités de gestion communautaire, afin que les retombées qui en découlent profitent aux seuls riverains

### **Axe 7 : Elaborer les plans d'affectation des terres pour prévenir les conflits**

*Objectif 1- Elaborer des cartes d'occupation des sols et de distribution des espèces animales dans les zones de conflits*

Une bonne planification de l'affectation des terres passe nécessairement par la mise en place d'un bon système d'information géographique. La maîtrise de l'information spatiale sur la distribution des animaux responsables de conflits contribue à une bonne planification dans l'attribution des espaces pour les activités humaines. La cartographie est un outil d'aide à la décision indispensable lors de l'élaboration des plans d'occupation des terres ; ce qui contribue à réduire les CHF.

*Objectif 2- Mettre en œuvre les plans directeurs d'utilisation des terres*

Les plans directeurs d'utilisation des terres permettent de bien répartir les rôles et les droits des acteurs intervenant sur des espaces contigus. Ces plans d'affectation des terres définissent clairement toutes les activités à mener dans des espaces appropriés. Ainsi les communautés locales disposent de l'espace nécessaire pour leurs besoins sans empiéter sur celui de la faune sauvage. Les activités des populations rurales vont alors être moins perturbées par les animaux et, par conséquent, les CHF seront réduits, pourvu que ces plans directeurs soient bien exécutés.

### **Axe 8 : Renforcer le cadre législatif, réglementaire et institutionnel sur les CHF**

*Objectif 1- Rédiger et réviser les textes*

La révision du texte sur les battues administratives (raccourcir les procédures administratives actuelles et préciser les périmètres de battues), l'élaboration des nouveaux textes d'applications sur les CHF et la proposition des mécanismes d'indemnisation et de prise en charge des victimes sont des missions assignées à cet objectif.

## *Objectif 2-Gérer efficacement les CHF*

Cet objectif fait référence au cadre juridique à mettre en place pour la création des unités spéciales ou services décentralisés de gestion des CHF.

### **4.2. Actions**

#### *Axe 1- Objectif 1- Actions :*

- Identifier et Recenser localement des espèces responsables des conflits
- Suivre la densité, la répartition spatiale et les comportements à risque des populations des espèces animales à problème par rapport aux zones d'activités humaines
- Diffuser les données fauniques aux autorités de gestion des terres
- Développer un système standardisé de collecte et traitement de données et de rapportage, incluant notamment un SIG

#### *Indicateurs :*

- Les inventaires sont réalisés et la densité des éléphants et le taux de rencontre sont connus
- Les études de comportements de la faune sont réalisées, cartes de distribution sont élaborées
- Les statistiques sont disponibles
- Un système standardisé de collecte et de gestion des données est opérationnel

#### *Axe 1- Objectif 2- Actions :*

- Prélèvement du surnombre
- Identifier et tester les méthodes dissuasives non létales

#### *Indicateurs :*

- Les quotas de prélèvement sont connus
- Nombre de méthodes identifiées et le nombre de méthodes testées connues

#### *Axe 1- Objectif 3- Actions :*

- Assurer la protection optimale des animaux dans les concessions privées (forestières, minières) et les aires protégées

- Lutter contre le braconnage à en périphérie des aires protégées et des concessions privées

*Indicateurs :*

- Nombre de patrouilles, nombre de procès verbaux (PV), superficies patrouillées connues
- Nombre de missions effectuées, de saisies, des PV

*Axe 2- Objectif 1- Actions :*

- Recenser des pratiques locales et celles adoptées ailleurs
- Définir avec les communautés les pratiques adaptées à la protection des cultures

*Indicateurs :*

- Nombre de pratiques locales recensées, nombre de nouvelles pratiques connues
- Nombre de pratiques de protection des cultures définies

*Axe 2- Objectif 2- Actions :*

- Expérimenter des plantations pilotes
- Adopter les techniques ayant donné satisfaction

*Indicateurs :*

- Nombre de plantations pilotes en expérimentation
- Nombre de techniques adoptées

*Axe 2- Objectif 3- Actions :*

- Elaborer un guide des méthodes de protection des cultures
- Vulgariser les nouvelles techniques adoptées
- Organiser et équiper les populations locales dans la maîtrise des CHF

*Indicateurs :*

- Un guide des méthodes de protection des cultures existe
- Nombre de sites ayant expérimenté les nouvelles techniques
- Nombre de sites organisés et équipé dans la maîtrise des CHF

*Axe 3- Objectif 1- Actions :*

- Organiser des campagnes de sensibilisation auprès de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de CHF
- Promouvoir l'éducation environnementale en milieu scolaire
- Sensibiliser les populations sur les risques sanitaires liées aux contacts avec la faune sauvage et domestique

*Indicateurs :*

- Nombre de campagnes réalisés
- Nombre de sites sensibilisés
- Nombre d'écoles sensibilisées
- nombre de clubs environnementaux créés
- Nombres d'organisations professionnelles agricoles (OPA) sensibilisées

*Axe 3- Objectif 2- Actions :*

- Organiser des ateliers de formation
- Promouvoir des visites de terrain et des échanges d'expériences
- Mettre en place des modules de formation initiale et continue spécifiques à la gestion des CHF dans les grandes écoles (ENEF, ENDR, etc.)
- Renforcer les capacités d'intervention des Administrations compétentes
- Renforcer la capacité des acteurs en matière de recherche des financements auprès des promoteurs privés, des banques et de l'Etat
- Renforcer les capacités dans le suivi des conflits et l'adaptation des outils et techniques de gestion
- Renforcer la capacité des acteurs à maîtriser des techniques de transformation des produits agricoles
- Vulgariser les différentes approches et outils techniques de gestion en vue de leur appropriation par les acteurs

*Indicateurs :*

- Nombre d'ateliers de formation organisés
- Nombre d'acteurs formés pour chaque action du renforcement des capacités
- Nombre de visites de terrain réalisées

- Nombre de modules de formation créés
- Nombre d'équipes d'intervention formées et opérationnelles
- Nombre de promoteurs privés actifs dans la gestion des CHF
- Nombre de protocoles d'accord signés
- Nombre d'outils techniques mis à la disposition des populations

*Axe 3- Objectif 3- Actions :*

- Assister les populations dans la création des organisations paysannes (associations, coopératives ou comités locaux) de gestion des CHF
- Equiper les organisations paysannes avec des outils de gestion des CHF
- Elaborer des protocoles d'entente entre l'Administration et les populations locales

*Indicateurs :*

- Nombre d'organisations paysannes créées et actives
- Nombre d'organisations paysannes équipées
- Nombre de protocoles d'entente signés

*Axe 4- Objectif 1- Actions :*

- Etablir la liste des espèces végétales
- Identifier les couloirs de migration
- Cartographier les zones favorables aux cultures

*Indicateurs :*

- La liste des espèces végétales est établie
- Les couloirs de migration sont identifiés
- Les cartes des zones favorables aux cultures sont établies

*Axe 4- Objectif 2- Actions :*

- Mettre en place des plantations des espèces prisées par les animaux responsables des conflits
- Développer l'agroforesterie
- Promouvoir une exploitation rationnelle des PFNL prisés par la faune dans les terroirs villageois
- Promouvoir la foresterie communautaire à faible impact

*Indicateurs :*

- Nombre de plantations
- Nombre de projets d'agroforesterie mise en place
- Nombre de PME d'exploitation des PFNL créés
- Nombre de projets de forêts communautaires assistés

*Axe 5- Objectif 1- Actions :*

- Informer et sensibiliser les autorités et les populations locales sur la nécessité de regrouper les producteurs agricoles dans des espaces communautaires
- Localiser et délimiter les sites en partenariat avec les tous les acteurs impliqués
- Aménagement et morcellement des parcelles à l'intérieur des espaces communautaires retenus
- Installer les producteurs agricoles dans les périmètres identifiés
- Promouvoir les activités connexes dans les périmètres créés

*Indicateurs :*

- Nombre de réunions tenues
- Nombre et qualité des participants aux réunions
- Nombre de sites définis
- Les surfaces retenues
- Nombre de parcelles morcelées
- Superficies des espaces identifiés
- Nombre de producteurs agricoles installés
- Nombre de parcelles attribuées
- Nombre d'activités connexes créées

*Axe 5- Objectif 2- Actions :*

- Vulgarisation des nouvelles techniques agricoles
- Promouvoir de semences améliorées auprès des producteurs

*Indicateurs :*

- Nombre de nouvelles techniques agricoles
- Nombre de producteurs encadrés
- Quantités de semences améliorées disponibles auprès des exploitants



- Nombre de producteurs utilisant les semences améliorées

*Axe 5- Objectif 3- Actions :*

- Identifier et adapter les pratiques d'élevage aux risques de contact avec les espèces réservoirs de maladies
- Promouvoir les mesures de prévention de santé publique humaine et vétérinaire
- Mettre en place un système épidémiosurveillance

*Indicateurs :*

- Nombre de producteurs utilisant les pratiques d'élevage adaptées
- Nombre de campagnes préventives de santé publique humaine et vétérinaire
- Un système épidémiosurveillance est opérationnel

*Axe 6- Objectif 1- Actions :*

- Promouvoir les activités génératrices des revenus
- Promouvoir des mécanismes de redistribution des revenus
- Promouvoir la formation des guides
- Identifier les sites naturels et historiques

*Indicateurs :*

- Nombre d'activités génératrices des revenus créées
- Nombre de mécanismes de redistribution des revenus appliqués
- Nombre de guides formés
- Nombre de sites naturels et historiques identifiés

*Axe 6- Objectif 2- Actions :*

- Créer des projets communautaires
- Assister les populations dans l'accès aux microcrédits
- Employer les jeunes dans les projets et Administration de conservation

*Indicateurs :*

- Nombre de projets communautaires créés
- Nombre de crédits accordés,
- Nombre de jeunes employés localement

*Axe 6- Objectif 3- Actions :*

- Mettre en place des modalités de gestion communautaire de la faune
- Assister les populations dans la mise en œuvre des modalités de gestion communautaire de la faune

*Indicateurs :*

- Nombre de modalités de gestion communautaire de la faune créées
- Nombre de comités gestion établies

*Axe 7- Objectif 1- Actions :*

- Identifier les sites et les acteurs
- Etablir les cartes thématiques
- Effectuer un SIG des corridors biologiques
- Faire une analyse spatiale pour circonscrire les zones potentielles de conflits et en justifier les causes

*Indicateurs :*

- Nombre de sites et acteurs identifiés
- Nombre de cartes thématiques créées
- Nombre de cartes de corridors biologiques créées
- Nombre de zones potentielles de conflits circonscrits et les causes de conflits connues

*Axe 7- Objectif 2- Actions :*

- Mettre en place une plate forme de concertation
- Elaborer un plan d'utilisation des terres
- Rédiger et adopter des protocoles d'accord

*Indicateurs :*

- Plate forme de concertation créée
- Plan d'utilisation des terres élaboré et opérationnel
- Nombre de protocoles d'accord rédigés et adoptés

*Axe 8- Objectif 1- Actions :*

- Réviser le texte sur les battues administratives
- Elaborer des nouveaux textes d'applications sur les CHF

- Proposer les mécanismes de compensation et de prise en charge des victimes

*Indicateurs :*

- Le texte sur les battues administratives est révisé
- Nombre de nouveaux textes d'applications sur les CHF élaborés et adoptés
- Nombre de mécanismes de compensation proposés et adoptés, nombre de victimes pris en charge.

*Axe 8- Objectif 2- Actions :*

- Créer un service de gestion des CHF
- Mettre en place des Brigades multisectoriels dans les Administrations décentralisées

*Indicateurs :*

- Service de gestion des CHF opérationnel
- Nombre de brigades multisectoriels créés

#### **4.3. Budget estimatif**

Il est à noter que cette estimation budgétaire a été faite sur la base des anciens projets de terrain (ECOFA, DACEFI, Cartographie participative, etc.). Il s'agit d'une estimation qui devra être révisée en fonction des projets qui seront mis en œuvre.

Le budget nécessaire pour la mise en œuvre de la stratégie sur les cinq (5) années est estimé à **dix milliards de FCFA** (10 000 000 000 de FCFA). La répartition par axe stratégique est faite de la manière suivante :

- 1- Gérer de façon efficiente les animaux responsables des conflits : 500 000 000 FCFA
- 2- Promouvoir les pratiques adaptées de protection des cultures contre les animaux à problème : 1 500 000 000 FCFA
- 3- Renforcer les capacités techniques des parties prenantes dans la gestion des CHF :  
1 300 000 000 FCFA
- 4- Diminuer la compétition entre l'homme et la faune sauvage pour les ressources naturelles : 2 000 000 000 FCFA

- 5- Gérer efficacement les espaces agraires pour atténuer la déprédation des cultures et favoriser l'intensification de la production agricole : 3 000 000 000 FCFA
- 6- Intégrer la conservation de la faune dans la dynamique sociale et économique des communautés locales : 1 000 000 000 FCFA
- 7- Elaborer les plans d'affectation des terres pour prévenir les conflits : 500 000 000 FCFA
- 8- Renforcer le cadre législatif, réglementaire et institutionnel sur les CHF : 200 000 000 FCFA

#### **4.4. Suivi et évaluation**

Le suivi et l'évaluation se feront sur la base des objectifs fixés, des actions et des indicateurs définis dans le plan d'action de la mise en œuvre de la stratégie. Chaque secteur produira des rapports d'activités semestriels et annuels. L'Administration en charge de la faune se chargera de regrouper les rapports annuels de tous les secteurs et de les soumettre comité de coordination chargé de suivre les activités. Les réunions de ce comité seront convoquées par son Président. Un atelier sera organisé par la suite pour présenter les progrès et les leçons apprises.

## **CONCLUSION**

Le présent document de la stratégie et plan d'action est mise en place par la République gabonaise en vue d'assurer une gestion durable de la faune et contribuer à la sécurité alimentaire. Le processus d'élaboration de cette stratégie et de son plan d'action a permis de mettre à disposition du gouvernement une base d'informations sur la problématique des conflits hommes-faune. Un état des lieux réalisé par le consultant national a permis de mettre en exergue les causes, les conséquences et les stratégies de gestion des CHF. Trois agents des Administrations concernées ont été formés en la matière à travers un voyage d'études au Zimbabwe. Un groupe de travail composé d'acteurs multidisciplinaires a servi de cadre de réflexion en vue de l'élaboration de cette stratégie et de son plan d'actions ; la facilitation et la rédaction du présent document stratégique ont été assurées par le consultant national. Ce document, dont la validation a été faite au cours d'un atelier, constitue donc un outil de

gestion des CHF qui va pouvoir servir au niveau national de cadre de référence pour le développement des projets concrets de mise en œuvre du plan d'actions. Toutefois, il y a un besoin de mobilisation des ressources en termes d'expertise et de finance. Par conséquent, l'implication de tous les acteurs locaux identifiés et bailleurs de fonds est indispensable pour le succès de cette stratégie et plan d'actions.